

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 10 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 5 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU.

A donné procuration :

Geoffrey PUAUD à Eric RETAILLEAU

Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Secrétaire de séance : Sylvie CAILLAUD

2025-19-10 - REHABILITATION DE LA SALLE DE LA GRANGE ET TRAVAUX NEUFS POUR LA SALLE DE THEATRE ET LA SALLE CONVIVIALE TRANCHES 1 ET 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN 2025 ET 2026

Pour faire suite à une demande des services de l'Etat, il convient de prendre une nouvelle délibération sur ce sujet. Dans le cadre des demandes de subvention effectuées auprès de dispositifs de financement de l'État, il est demandé aux collectivités de valider par délibération les opérations susceptibles de faire l'objet d'un financement de ce type.


Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération qui est détaillé ci-après en phase APD :

Dépenses (HT)		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Déconstruction/désamiantage	145 000,00 €	Dotations de soutien à l'investissement	413 106,50 €	22,00 %
Gros œuvre/terrassément	513 000,00 €	Dotations de soutien à l'investissement (fonds vert)	51 375,00 €	2,74 %
Charpente bois	13 500,00 €	Subvention Région	189 600,00 €	10,10 %
Couverture tuiles	13 000,00 €	Subvention Département	200 000,00 €	10,65 %
Étanchéité	58 000,00 €	Subvention Communauté de Communes du Pays de la Mer (CCPH)	217 000,00 €	11,56 %
Ravalement	36 000,00 €	Programme LEADER	200 000,00 €	10,65 %
Menuiseries extérieures/serrurerie	70 000,00 €			
Cloisons/doublages/plafonds	139 000,00 €			
Menuiseries intérieures	41 000,00 €	Sous-total	1 271 081,50 €	67,71 %

Signé électroniquement par Patrice Bertrand
 Date de signature : 11/03/2025
 Mairie de Saint Mars la Reorthe

Revêtements des sols/faïence	46 000,00 €	Emprunt/Autofinancement	606 289,20 €	32,29 %
Peinture/nettoyage	34 000,00 €			
Scénographie	200 000,00 €			
Travaux extérieurs	30 000,00 €			
Plomberie/ventilation/chauffage	145 000,00 €			
Électricité	115 000,00 €			
Aléas	50 000,00 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	147 820,50 €			
Prestations intellectuelles	36 050,20 €			
Actualisation des prix	15 000,00 €			
Dépenses annexes : mobilier, informatique	30 000,00 €			
		Sous-total reste à charge de la collectivité	606 289,20 €	32,29 %
Total dépenses	1 877 370,70 €	Total Recettes	1 877 370,70 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
 Reçu en préfecture le 11/03/2025
 Publié le
 ID : 085-218502425-20250310-2025_19_10-DE



Les travaux relatifs à la réhabilitation de la salle de la grange et les travaux neufs pour la salle de théâtre et la salle conviviale s'élèvent à 1 877 370,70 € HT soit 2 252 844,84 € TTC sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'État.

Le début des travaux est prévu en septembre 2025 pour un achèvement de travaux en mars 2027.

Vu les courriers de la Préfecture de la Vendée en date du 19 septembre 2024,
 Vu la délibération n°2025-07-07 du 28 janvier 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir décidé, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la délibération n°2025-07-07 du 28 janvier 2025,
- d'approuver la réalisation du projet estimé à 1 877 370,70 € HT,
- d'approuver le plan de financement global, qui sera scindé en tranches dans le cadre des demandes de subventions auprès de l'État en 2025 et 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions afférentes au projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
 Patrice BERTRAND